

SAINT-GOBAIN  
Les miroirs  
18 avenue d'Alsace  
92 096 LA DEFENSE cedex

Objet : Cession du groupe LAPEYRE

Le 24 mars 2021

Monsieur Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Le Futur Directeur Général,

Le cabinet d'expertise comptable ALTINEA vient de rendre son rapport dont une copie est jointe à la présente. Les conclusions du cabinet ALTINEA sont les suivantes :

« Le 09/11/2020, MUTARES a été choisi par SAINT GOBAIN pour reprendre le groupe LAPEYRE.

A cette date, **les acteurs à savoir le vendeur, l'acheteur et le mandataire ad'hoc ne peuvent ignorer que:**

- ❑ **L'enseigne LAPEYRE n'a jamais connu une croissance organique de 5% par an au cours des 15 dernières années** y compris lors de périodes de rénovations de magasins et de renouvellements de gamme, que le marché évolue entre -2% et +2% en période normale et que l'enseigne sous performe le marché depuis plus de 10 ans.
- ❑ **L'outsourcing des produits standards a déjà été testé en 2009** avec la délocalisation de la production standard d'AZUR chez OKFENS en Pologne et qu'il a alors été démontré qu'il était plus rentable de maintenir cette production en France et qu'OKFENS a finalement fermé.
- ❑ **La réduction des effectifs en magasin pour améliorer l'efficacité commerciale** a déjà été testée entre 2009 et 2015 et s'est soldée par un lourd échec qui explique en partie la situation catastrophique du groupe aujourd'hui.
- ❑ **La rationalisation des capacités de production sur ce secteur d'activité est peu adaptée** puisque l'intensité capitalistique est relativement faible et peu génératrice d'économies d'échelle. Il suffit pour s'en persuader d'analyser l'organisation productive des concurrents.
- ❑ **Les usines vont vers de sérieux problèmes de volume d'activité** liés à la non réalisation des 5% de croissance organique, la fermeture des 19 magasins, l'outsourcing des produits standards, l'absence de croissance du chiffre d'affaires extérieur à l'enseigne LAPEYRE lié notamment à la baisse de l'effectif commercial de GAM, l'impact de COLOG sur les activités négoce des sites et les éventuelles conséquences d'une défaillance de K par K qui n'ont pas été budgétées alors que K par K est en procédure collective.
- ❑ **La levée de 93 M€ via l'immobilier est hypothétique** car LAPEYRE n'a pas le profil idéal pour le Lease Back du fait de ses difficultés structurelles et que le marché de la surface commerciale est saturée d'offres avec les défaillances successives des Alinéa, Vivarte, Monsieur Bricolage, Castorama et Conforama.
- ❑ **Le Lease Back va renchérir des coûts d'occupation déjà trop élevés (+9,1 M€ par an)** et que la perte de propriété va réduire l'attractivité de l'enseigne en cas de mise en redressement judiciaire, faisant courir un risque social supplémentaire. **Le Lease Back permet en fait à SAINT GOBAIN d'éviter de laisser le juste prix en dot.**
- ❑ **Le modèle de développement de MUTARES est basé sur la recherche de cibles à fort Bargain Purchase plutôt que sur des performances tangibles de redressement. Le bilan de MUTARES en la matière est catastrophique en France. Ces données sont publiques.**

- ❑ Au 09/11/2020, les acteurs à savoir le vendeur, l'acheteur et le mandataire ad'hoc ne peuvent donc ignorer que **les 20 M€ de marges de manœuvre financières**, dont disposerait MUTARES à la fin de l'année 2023 si son plan se réalisait, **sont nettement insuffisants pour couvrir le risque de non réalisation des hypothèses retenues.**
  
- ❑ **Au 09/11/2020, les acteurs à savoir le vendeur, l'acheteur et le mandataire ad'hoc ne peuvent donc ignorer que le risque de redressement judiciaire est très élevé voir quasi certain à terme avec le projet de MUTARES.**
  
- ❑ **Conscients de la faiblesse du projet, les acteurs avancent dorénavant que les résultats s'améliorent en 2020 et qu'une partie du redressement serait déjà acquise.** Après une mauvaise année 2019 sur le plan commercial, le groupe LAPEYRE continue malheureusement de sous performer le marché en 2020. Par ailleurs, l'amélioration du cash est en grande partie lié au COVID et au contexte de la cession qui conduit à un gel des investissements.
  
- ❑ **Facteur aggravant**, le responsable du programme Transform & Grow, qui a donc choisi MUTARES, est aussi celui qui en tant que Président du conseil de surveillance du groupe LAPEYRE a validé toutes les erreurs stratégiques qui ont conduit à cette situation catastrophique et fait perdre plus de 700 M€ aux actionnaires de SAINT GOBAIN malgré les nombreuses alertes des partenaires sociaux.
  
- ❑ **Facteur aggravant**, les deux finalistes, qui n'ont pas été retenus, présentaient des profils nettement plus sérieux que celui de MUTARES.
  
- ❑ **VERDOSO**, bien qu'il ait connu quelques échecs inhérents à ce secteur d'activité, est un fonds de retournement reconnu sur la place parisienne et qui a des niveaux de cessions d'actifs en France qui prouvent sa capacité à redresser les entreprises.
  
- ❑ **CEVITAL** est un industriel algérien reconnu qui a notamment réussi le redressement d'OXXO, ex-filiale du groupe LAPEYRE. CEVITAL disposait de synergies potentielles importantes avec LAPEYRE. CEVITAL est propriétaire d'un gammiste aluminium (ALAS) qui aurait pu fournir les profilés aluminium des usines. CEVITAL est propriétaire de BRANDT et aurait donc pu ouvrir un univers électroménager au sein des magasins LAPEYRE afin de mieux absorber les coûts d'occupation. COUGNAUD aurait pu fournir en profilés PVC l'usine d'OXXO, comme par le passé. La marque LAPEYRE est connue en Algérie et certains algériens ont un pouvoir d'achat conséquent, CEVITAL aurait donc pu ouvrir des magasins LAPEYRE en Algérie ce qui aurait contribué à accroître la charge des usines françaises.
  
- ❑ **SAINT GOBAIN a choisi délibérément l'option MUTARES et devra en assumer toutes les conséquences futures.»**

**La coordination LAPEYRE CGT** ajoute que, dans deux ans, elle **engagera la responsabilité pénale du commanditaire** à savoir SAINT GOBAIN, son directeur général et les membres du conseil d'administration qui ont entériné en conscience ce choix, **de l'exécutant** à savoir MUTARES, **de la gestionnaire de projet** à savoir Hélène BOURDOULOUX **et des différents complices** actifs ou passifs de ce qu'il est convenu d'appeler **une liquidation préméditée**, c'est-à-dire un **ASSASSINAT DE PERSONNE MORALE composée de 4 200 familles.**

Nous vous prions, Monsieur Le Président et Monsieur le futur Directeur Général, d'agréer nos sentiments respectueux.

**La Coordination CGT LAPEYRE INDUSTRIES**

**Copies :** Membres du conseil d'administration du groupe SAINT GOBAIN, Hélène BOURDOULOUX